



SYNDICAT NATIONAL CFTC
Finances Publiques
Section du Pas de Calais



**Pouvoir s'opposer,
Toujours proposer !**



Commission Paritaire Administrative Locale du 7 novembre 2011

**Direction Départementale des Finances Publiques
rue du Dr Brassart 62000 ARRAS**

Cette C A P Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart à partir de 14 h 00
Elle s'est terminée à 20 h 30

Présidente : Mme Marie-Hélène GARDIES

Secrétaire : Mme Valérie WIMETZ

Secrétaire Adjoint : M. Jacques BUTTIN, FO DGFIP 62

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la CAPL n°2 du 20 Septembre 2011(Recours en notation 2011 des contrôleurs filière gestion publique)

Examen de la liste d'aptitude pour l'accès au grade de Contrôleur des Finances Publiques au titre de l'année 2012.



Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Annie LIANT, Secrétaire Départementale, S I P de Lens-Nord tél : 03 21 14 23 77
Rue Louis Armand, 62300 LENS
<http://062.cftc-tresor.fr>
CFTC : le syndicat constructif

Approbation du procès-verbal de la CAPL n° 2 du 20 Septembre 2011(Recours en notation 2011 des contrôleurs filière gestion publique)

Le procès-verbal de la CAPL n°2 du 20 Septembre 20 11 n'appelant de notre part aucune modification, nous l'avons donc approuvé.

Examen de la liste d'aptitude pour l'accès au grade de Contrôleur des Finances Publiques au titre de l'année 2012.

Tous les collègues qui postulent pour la liste d'aptitude au grade de contrôleur des finances publiques ont été « invités » à une prétendue réunion d'information. Cette pratique existait depuis déjà quelques années dans l'ex-DGI, et les collègues concernés n'ont pas été surpris. Cependant, les collègues de l'ex DGCP, eux, n'étaient nullement au courant du déroulement de cette réunion, et ils ont été nombreux à regretter le manque d'informations, ils auraient bien évidemment voulu pouvoir se préparer.

La Direction a déjà, dans le passé, appliqué à la réglementation en matière de liste d'aptitude sa propre façon de voir les choses. En effet, le rapport du chef de poste n'était nullement obligatoire. D'ailleurs cette pratique ne se faisait pas dans les autres départements. Le Pas de Calais le faisait, et sans aucune transparence car les agents ne voyaient jamais, ce rapport. Cette année, ce rapport est supprimé.

Cette année, la Direction a une fois de plus géré les inscriptions sur les listes d'aptitude selon sa seule et unique manière de voir les choses et sans aucune concertation avec les Organisations Syndicales, comme à son habitude. En effet, la note de service du 19 juillet 2010 n° P B O - J 74 10, prévoit une information des candidats. Ce dialogue, distinct de l'entretien annuel de notation devait permettre de donner aux candidats toutes les informations nécessaires et d'indiquer les conséquences éventuelles d'une promotion, tant au niveau de la mobilité fonctionnelle ou géographique. Il devait donc bien s'agir, selon les termes de la note de service du 19 juillet 2010 n° P B O - J 74 10, d'un entretien purement individuel, et non pas d'une espèce de Grand'Messe où tout un chacun est invité pour se présenter et définir publiquement ses motivations. Tous les agents ne sont pas à l'aise dans ce type d'exercice et certaines personnes n'ont pas osé exprimer la totalité de leurs revendications du fait de la présence des autres collègues.

Pour finir, nous n'avons pas du tout apprécié l'attitude irresponsable de la Section C G T Finances Publiques, qui a communiqué auprès de tous les agents postulants (soit 266) avant le début de cette CAP en leur indiquant leur prétendu classement. Nous rappelons ici que chaque élu(e) est tenu(e) à une obligation absolue de discrétion professionnelle. Nous l'invitons donc, pour l'avenir, à se référer à l'article 39 alinéa 3 du décret du 28 mai 1982 modifié définissant le statut des élu(e)s. Une telle attitude relève plus du clientélisme et du racolage que de la responsabilité syndicale.

Nous avons donc demandé à la Direction qu'elle se contente dans l'avenir, d'appliquer « Stricto sensu » les directives prévues par la Direction Générale.

Avant la réunion de cette CAP Locale, la Direction nous a communiqué le classement des agents postulants, toutes filières confondues :

| | |
|------------------|------------|
| Excellent | 33 |
| Très Bon | 10 |
| A revoir | 223 |
| Total | 266 |

Cette CAP Locale s'est déroulée selon la réglementation de l'ex DGI, ce qui prouve bien qu'il n'y a pas eu de fusion, mais bien une absorption de l'ex DGCP. Nous le regrettons particulièrement. Le classement final ne nous a pas été fourni par la Direction avant le début des débats, ce qui était le cas dans le passé. Dans ces conditions, il nous a été particulièrement difficile de débattre sereinement d'un sujet que nous ne connaissions pas ! Nous l'avons d'ailleurs fait remarquer à plusieurs reprises à la Direction, qui n'a cependant jamais voulu modifier sa position. Bravo et Merci pour le dialogue social. En parler, comme elle le fait, c'est bien, mais le mettre en pratique, ce serait nettement mieux...

La Direction nous a communiqué les possibilités de promotion suivantes :

Filière fiscale : 14

Filière Gestion Publique : 22

Après des heures d'âpres négociations (en effet, la CAP a duré 6 heures) nous avons cependant obtenus les révisions suivantes :

Filière Fiscale :

2 dossiers Très bons reclassés en Excellents

1 dossier A revoir reclassé en Très Bon

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Annie LIANT, Secrétaire Départementale, S I P de Lens-Nord tél : 03 21 14 23 77
Rue Louis Armand, 62300 LENS
<http://062.cftc-tresor.fr>
CFTC : le syndicat constructif

Filière Gestion Publique :

3 dossiers Très Bons reclassés en Excellents

3 dossiers A revoir reclassés en Très bons

Nous avons voté POUR le classement « Excellent » et le classement « Très Bon », nous avons voté CONTRE le classement « A revoir »

La Section CFTC DGFIP 62 a fait part à la Direction de sa satisfaction de voir la modification du classement de certains dossiers. Nous lui avons cependant demandé de revoir, pour l'avenir, les horaires des futures CAP. En effet, les élu(e)s qui ont des enfants en bas âge doivent pouvoir finir les réunions à une heure normale. Il faudra donc dans un futur très proche que ces CAP se tiennent le matin, et non pas l'après midi.

Vous avez certainement remarqué que nous n'avons pas publié le tableau que nous faisons habituellement, avec le classement, les noms et affectations des lauréat(e)s. En effet, les nouvelles règles de la DGFIP ne nous autorisent plus à le faire. Bravo à Madame la DGFIP pour la transparence !!! BRAVO et MERCI.

Vos élu(e)s CFTC DGFIP 62 en catégorie B

Philippe GAJAN
Trésorerie de Marquise
Titulaire

Gabriel GAILLARD
R. F. Boulogne/mer
Titulaire

Rachid AZZOUG
S I P Lens-Nord
Expert

Catherine GAILLARD
S I P Calais
Experte

BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL CFTC DGFIP

Je soussigné(e) déclare donner mon adhésion au Syndicat National CFTC DGFIP

Nom : Prénom

Nom de jeune fille : Né(e) le à

Domicile : Tél :

Affectation : Tél :

Grade : Echelon

Quotité de travail : 100 % 90 % 80 % 70 % 60 % 50 %

Option prélèvement mensuel : OUI NON

à....., le / / 2010
(signature)

à renvoyer à Catherine GAILLARD, Trésorière CFTC DGFIP 62
S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX
03 21 19 08 97

Abonnement à la liste de diffusion du site CFTC DGFIP 62

Afin d'être informé(e) encore plus rapidement, il vous suffit de compléter le coupon ci-dessous . **Cet abonnement ne vous engage absolument en rien à l'égard de CFTC DGFIP 62.**

Je soussigné (Nom et prénom)

Poste comptable :

Adresse de messagerie :@dgfip.finances.gouv.fr

Souhaite m'abonner à la liste de diffusion de CFTC DGFIP 62

Date :

Signature :

Coupon à renvoyer à
Catherine GAILLARD,
Trésorière CFTC DGFIP 62
S I P de Calais,
14 rue Descartes
62107 CALAIS CEDEX
03 21 19 08 97

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Annie LIANT, Secrétaire Départementale, S I P de Lens-Nord tél : 03 21 14 23 77
Rue Louis Armand, 62300 LENS
<http://062.cftc-tresor.fr>
CFTC : le syndicat constructif